

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INVEST ACTIONS EUROPE

Part A : FR0010507491

FCP géré par INVEST AM S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM « INVEST ACTIONS EUROPE » a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX 50 (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, tout en présentant une volatilité sensiblement inférieure à celle de son indice de référence.

L'indicateur de référence EURO STOXX 50 est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

Une allocation stratégique : « INVEST ACTIONS EUROPE » est un OPC d'OPC jusqu'à 110% de son actif net. Il est exposé principalement en actions des pays de l'Union Européenne, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion, via des parts et/ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement. Il se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par INVEST AM.

Une sélection des sous-jacents : « INVEST ACTIONS EUROPE » est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de secteurs.

L'OPCVM respecte les fourchettes d'exposition suivantes :

- **De 75% à 110% de l'actif net en actions des pays de l'Espace Economique Européen (UE et les 3 pays membres de l'AELE ayant ratifié l'accord sur l'EEE), exclusivement via des OPC spécialisés et éligibles au PEA, dont :**

- 0% à 10% en actions des 3 pays de l'AELE (Norvège, Islande et Liechtenstein) ayant ratifié l'accord sur l'EEE (Espace Economique Européen)

- jusqu'à 100% en actions de petite capitalisation

- de 0 à 50% en actions de pays émergents de l'Union Européenne.

- **de 0% à 25% de l'actif net via des OPC, en instruments financiers de taux**, titres de créances, obligations, obligations convertibles, instruments du marché monétaire du secteur privé ou du secteur public, émis par des émetteurs de la zone euro ou libellés en euro, directement et/ou via des OPC, et dans la limite d'une notation de type « Investment Grade », selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM est exposé au risque de change de manière accessoire (10% maximum de l'actif net).

Le cumul des expositions peut atteindre 110% de l'actif net.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

L'OPCVM est investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 110% de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

- Il peut également intervenir sur les marchés à terme réglementés. Dans ce cadre, il prend des positions sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels (contrats futures, options) utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques d'action, de taux et de change en respectant les bornes d'expositions définies. Le fonds peut être surexposé au risque d'action et au risque de taux jusqu'à 110% de l'actif net.

- en emprunts d'espèces : jusqu'à 10% de l'actif net

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de références sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse (Calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé, →
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition en actions, dont des actions de pays émergents, qui peuvent induire des fluctuations importantes et rapides la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative, et donc une volatilité élevée et un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

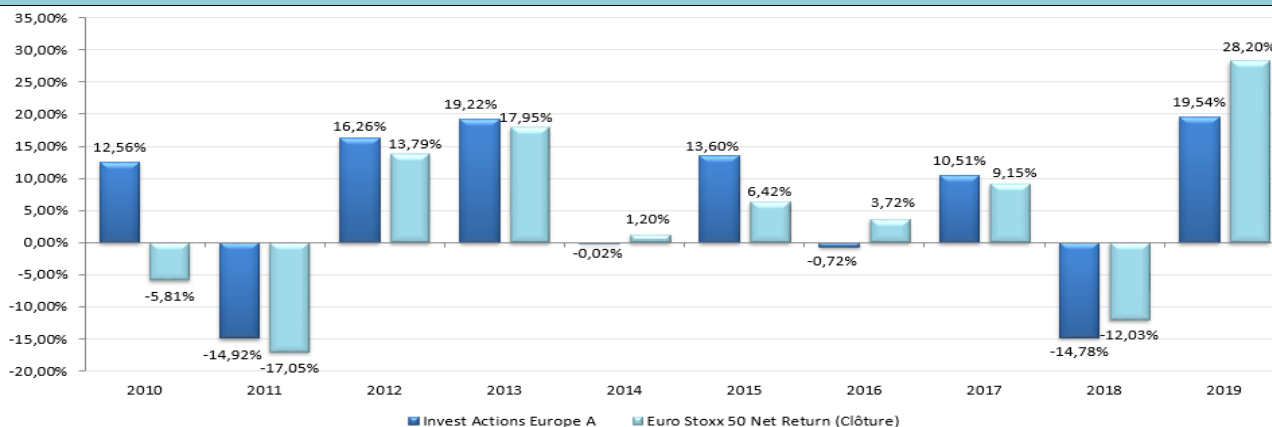
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	3,03% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence, l'EURO STOXX 50 NR 0,01% prélevé au titre du dernier exercice.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2019. La description des frais tient compte des frais directs et indirect (liés à l'investissement dans d'autres OPCVM. L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.investam.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est calculée EURO STOXX 50 dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 15/10/2007

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : INVEST AM – 50, Boulevard HAUSSMANN – 75009 - PARIS

Tél : 01.80.48.16.30

ADRESSE WEB : contact@investam.fr

Ces documents sont également sur www.investam.fr.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération d'INVEST AM sont disponibles sur le site internet <http://www.investam.fr>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

REGIME FISCAL : Eligible au PEA

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'INVEST AM S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : INVEST AM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

INVEST AM S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/02/2020.